

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N°3

Commune de Crévic

Lundi 27 avril 2026 à 20h30 — Salle du conseil

Séance publique. Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Stéphanie THOMASSIN, Maire.

Membres du conseil par ordre alphabétique :

NOM ET PRÉNOM	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir donné à
Alexandre BOURGON	X			
Rémy BRUMERELLE	X			
Sabrina DURAND	X			
Philippe GEORGE	X			
Michel LACOUR	X			
Charline LEFORT	X			
Angèle MAIRESSE	X			
Céline MATHIEU	X			
Eric MOUCHOT	X			
Anne-Sophie PHILIPPE	X			
Eliane PIQUET	X			
Philippe POTIER	X			
Romane PSZONAK	X			
Laurent ROUYER	X			
Stéphanie THOMASSIN	X			

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de présents : 15 Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Alexandre BOURGON

Madame la Maire demande que la séance du conseil municipal soit enregistrée. Le Conseil Municipal accède à cette demande.

Madame la Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : l'adoption de la charte d'utilisation d'Intramuros par les partenaires externes (associations, ...)

Adoptée à l'unanimité



Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal n°2

Le procès-verbal du Conseil Municipal n° 2 est soumis à approbation.

Le procès-verbal n° 2 est adopté à l'unanimité.

1. Vote du Compte administratif et compte de gestion de l'année 2025 du budget communal

Madame la Maire explique qu'elle devra se retirer de la salle au moment du vote et laisser la parole à Charline LEFORT, deuxième adjointe au maire en charge des finances pour présenter les comptes administratifs et de gestion pour l'année 2025.

Le compte administratif de l'exercice 2025 du budget communal se décompose comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses

- Prévu :	735 048.76 €
- Réalisé :	529 904.59 €

Recettes

- Prévu :	769 400.22 €
- Réalisé :	599 192.99 €

Investissement :

Dépenses

- Prévu :	305 272.11 €
- Réalisé :	187 380.91 €

Recettes

- Prévu :	305 272.11 €
- Réalisé :	186 100.97 €

Résultat de l'exercice

Excédent d'investissement :	25 568.32 €
Excédent de fonctionnement :	69 288.40 €
Résultat global :	94 856.72 €

Résultat de clôture de l'exercice

Déficit d'investissement :	32 682.25 €
Excédent de fonctionnement :	252 226.92 €
Résultat global :	219 544.67 €

Affectation du résultat du compte administratif communal



Considérant que le compte administratif laisse apparaître :

- Déficit d'investissement :	32 682.75 €
- Excédent de fonctionnement :	252 226.92 €
- Reste à réaliser (dépenses – recettes) :	43 080.99 €

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2025 :

Article 002 (excédent de fonctionnement) :	176 463.60 €
Article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) :	75 763.24 €

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

Les comptes administratifs et de gestion de l'année 2025 pour le budget communal sont adoptés à l'unanimité.

2. Vote du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2025 du budget lotissement

Madame la Maire explique que la même démarche doit être effectuée pour le budget du lotissement.

Le compte administratif de l'exercice 2025 du budget communal se décompose comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses

- Prévu :	0.00 €
- Réalisé :	0.00 €

Recettes

- Prévu :	200 303.93 €
- Réalisé :	0.44 €

Résultat de l'exercice

Excédent de fonctionnement :	200 304.09 €
------------------------------	--------------

Résultat de clôture de l'exercice

Résultat global :	200 304.09 €
-------------------	--------------

Affectation du résultat du compte administratif du budget lotissement



En l'absence de section d'investissement, il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Article 002 : 200 304.09 €

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

Les comptes administratifs et de gestion de l'année 2025 pour le budget du lotissement sont adoptés à l'unanimité.

3. Vote du taux d'imposition des trois taxes directes locales

Madame la Maire indique vouloir maintenir les taux des trois taxes directes locales.

Les taux proposés à l'assemblée délibérante sont :

- Taxe d'habitation : 17.42%
- Taxe foncière bâtie : 28.24%
- Taxe foncière non bâtie : 15.73%

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Vote du budget prévisionnel de la commune pour 2026

Madame la Maire explique que le budget communal 2026 est le fruit du travail des différentes commissions et que celui-ci a été validé en commission finances.

Il est proposé de voter le budget 2026 comme suit :

Fonctionnement dépenses :	699 125.22 €
Fonctionnement recettes :	764 739.20 €
Investissement dépenses :	204 433.24 €
Investissement recettes :	204 433.24 €

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

5. Vote du budget prévisionnel du lotissement pour l'année 2026

Il est proposé de voter le budget 2026 comme suit :



Fonctionnement dépenses : 5.00 €
Fonctionnement recettes : 200 304.09 €

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

Mme la Maire explique que ce budget va être intégré dans le budget général compte-tenu du fait que toutes les opérations ont été réalisées.

6. Subventions aux associations et dotations pour l'année 2026

Suite aux travaux de la commission Animation, Madame la Maire propose au conseil les subventions aux associations suivantes :

<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant proposé</u>
Amicale des sapeurs-pompiers d'Haraucourt	150 €
Football de Sommerviller - ASSV	300 €
Chorale les voix d'Aulnes	250 €
AMC	200 €
ACCA	300 €
Fee Mains	300 €
Club de Tennis de Sommerviller	400 €
Foyer rural	700 €
Esprit Trail (prise en charge de l'assurance pour emmener le podium)	100 €
ADMR Mona Lisa	80 €
AEIM	225 €

Concernant la bibliothèque, il s'agit d'une dotation. Madame la Maire propose le montant de 1100 €.

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

Les montants des subventions et dotation sont validés à l'unanimité.

7. Budget fêtes et cérémonies

Madame la Maire explique qu'une délibération doit être prise pour encadrer la nature des dépenses.

Madame la Maire propose une prise en charge par la commune, dans le cadre des fêtes et cérémonies, les dépenses suivantes :



- Organisation de manifestations communales (vœux du maire, fêtes locales, inaugurations, cérémonies commémoratives, événements culturels ou sportifs, repas des anciens et colis, Saint Nicolas ...)
- Achat de denrées alimentaires, boissons, prestations de traiteur ou de restauration
- Frais de réception (location de matériel, décoration, sonorisation...)
- Achat de fleurs, gerbes, couronnes mortuaires
- Achat de cadeaux, récompenses ou distinctions
- Dépenses liées à l'accueil de personnalités ou de délégations
- Participation à des événements associatifs présentant un intérêt communal

Les dépenses devront rester dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

Le maire est autorisé à engager, liquider, et mandater ces dépenses dans le respect des règles de la comptabilité publique et dans les limites des crédits votés.

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

8. Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Conformément à l'article 1650-1 du Code général des Impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- Du maire, président de la commission
 - De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants
- Les membres du conseil peuvent être proposés

24 personnes doivent être proposées.

Délibération adoptée.

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

9. Création de la commission de contrôle des listes électorales

La commission s'assure de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion.

La commission doit comporter 3 conseillers municipaux de la liste « Crévic Concrètement » et 2 conseillers municipaux de la liste « Le Bon Sens Pour Crévic »

Pour « Le Bon Sens » :



1. Rémy BRUMERELLE.
2. Eliane PIQUET.

Pour « Crévic Concrètement » :

- Eric MOUCHOT
- Céline MATHIEU
- Charline LEFORT

Délibération adoptée.

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

10. Création et modification de commissions municipales

a) Ajout des membres extérieurs à la commission CCAS

Madame la Maire propose d'ajouter les membres extérieurs suivants à la commission CCAS :

- Mathieu DORNINGER
- Laura LANDANGER
- Joelle MOUCHOT
- Patricia PSZONAK
- Christelle ROMAGE
- Morgane SCHRET

VOIX POUR	14
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

Eric MOUCHOT s'est retiré du vote.

Décision adoptée à l'unanimité.

b) Une commission urbanisme

Madame la Maire explique vouloir créer la commission Urbanisme afin de se familiariser avec le plan local d'urbanisme pour ensuite pouvoir élaborer plus facilement le plan local d'urbanisme intercommunal.

Qui souhaite faire partie de cette commission ?

- Stéphanie THOMASSIN
- Romane PSZONAK



- Eric MOUCHOT
- Laurent ROUYER
- Philippe GEORGE
- Eliane PIQUET

Personne extérieure invitée ponctuellement : Dorothee HORNY, secrétaire de mairie, interviendra au sein de cette commission car c'est elle qui gère l'urbanisme au sein de la mairie.

Madame Romane PSZONAK se propose pour en être la vice-présidente :

Elue à l'unanimité.

11. Autorisation donnée à Madame la Maire à signer une convention de mise à disposition de bâtiments communaux avec l'association « Après l'école »

Le conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la mise à jour de la convention avec l'association « Après l'école » pour l'utilisation de la grande salle pour la cantine.

12. Délégations données à Madame la Maire

Au vu des dernières délégations votées au précédent conseil, il convient d'ajouter :

- Modification et signature des contrats d'assurance.
- Autorisation d'ester en justice.

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

Adopté à l'unanimité.

13. Participation employeur à la mutuelle de tous les agents

Depuis le 1^{er} janvier 2026, tous les employeurs sont tenus de verser à tous les salariés une participation employeur à la mutuelle d'un minimum de 15€.

Madame la Maire propose de verser les 15 euros à l'ensemble des salariés selon les textes en vigueur.

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

Adopté à l'unanimité

14. Adoption de la charte d'utilisation d'Intramuros par les partenaires



Après présentation de la charte d'utilisation d'Intramuros, le conseil Municipal, adopte à l'unanimité celle-ci.

15. Motion de soutien aux maires victimes de racisme

Un déclencheur récent : Après les élections, plusieurs nouveaux maires ont été la cible de propos racistes publics, de campagnes de désinformation, et de cyberharcèlement.

Par exemple, le maire de Saint Denis a subi une vague d'attaques racistes.

Dans ce contexte, les communes adoptent des motions pour afficher une solidarité institutionnelle entre élus, condamner officiellement ces dérives et réaffirmer les valeurs républicaines face à une montée des tensions.

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette motion.

16. Questions diverses

- a. Informations diverses liées à la Communauté de Communes
- b. Les habitants sont invités à répondre au questionnaire de la Communauté de Communes et ont jusqu'au 24 Juillet pour le remplir concernant le schéma directeur cyclable
- c. Information sur le nombre de personnes souhaitant recevoir les comptes-rendus papier
- d. Tour de table des vice-présidents de chaque commission
- e. Proposition des cadeaux pour mariage et baptêmes
- f. Préparation du 8 Mai

La séance est levée à 22h30

La Maire

Stéphanie THOMASSIN



Le Secrétaire de séance

Alexandre BOURGON

